



# Transition Professionnelle

## Validation des acquis de l'expérience (VAE)

### Organisme de formation au capital humain !

---

#### **Vous souhaitez réaliser une VAE :**

Si vous avez exercé une activité professionnelle, vous pouvez sous conditions bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Votre expérience vous permet d'obtenir une certification pour évoluer professionnellement. Vous pouvez bénéficier gratuitement de l'accompagnement d'un conseiller VAE dans un point relais conseil (PRC) pour constituer votre dossier.

<http://www.vae.gouv.fr/?page=carte-prc>

Le conseiller peut aussi vous aider à étudier la pertinence du projet et à en obtenir le financement.

La 1<sup>re</sup> étape de la VAE consiste à constituer et déposer votre dossier de recevabilité.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10282>

Ce dossier doit être envoyé à l'organisme certificateur (vérifiez les conditions de ce dépôt sur le site internet de cet organisme).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R53502>

L'organisme va vérifier que le dossier est bien recevable

Dès réception du dossier complet, l'organisme a 2 mois pour vous notifier : Formalité par laquelle un acte de procédure ou une décision est porté à la connaissance d'une personne sa décision. Il vous indiquera également une date pour l'examen.

Attention vous pouvez déposer un seul dossier par an pour la même certification, et pas plus de 3 dossiers par an, toutes certifications comprises.

#### **Objectifs généraux de l'accompagnement au livret 2:**

- Obtenir une certification en rapport avec son expérience
- Acquérir une reconnaissance professionnelle
- Renforcer son employabilité

#### **Objectifs pédagogiques :**

- A l'issue de la formation le stagiaire sera en capacité de vérifier sa faisabilité de son projet, vérifier sa bonne connaissance des attendus du dossier, de la certification visée et du travail à faire. D'identifier ses expériences, ses compétences, ses connaissances et aptitudes, au regard de la certification visée.
- Élaborer son dossier de validation
- Préparer son argumentation pour l'entretien devant le jury

#### **Certification visée :**

Certification partielle ou totale possible

En fonction du diplôme à valider se reporter aux certifications inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

[https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)

#### **Contenu de l'accompagnement :**

##### ETAPE 1 : PREPARATION DU DOSSIER (LIVRET 2)

##### Information et analyse

Accueil et présentation de l'accompagnement

Analyse de la demande

##### Méthodologie de constitution du livre 2

Réflexion approfondie permettant de restituer la demande de certification dans le projet professionnel et personnel.

Retour sur le parcours : Effectuer un inventaire des expériences salariées, non salariées et bénévoles. Il s'agit de dégager avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme ou du titre visé.



# Transition Professionnelle

## Validation des acquis de l'expérience (VAE)

### Organisme de formation au capital humain !

---

Entretien d'analyse descriptive des activités: Décrire et expliciter, avec une précision suffisante, le contexte de ses activités et des procédures mises en œuvre

Assistance à la description écrite des activités du candidat pour atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation

#### ETAPE 2 : PREPARATION A L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

Explicitation du déroulement et des attendus

Savoir se présenter et présenter son expérience

#### **Dates de la formation :**

A définir avec le bénéficiaire

#### **Durée du parcours :**

**14 heures ou 24 heures**

Présentiel et/ou distanciel

#### **Public :**

Tout PUBLIC/ toute personne, qui justifie d'une expérience d'au moins 1 an (1607h), en rapport direct avec la certification visée (obligatoirement inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles, *RNCP*)

#### **Tarif**

A partir de 900 €

Suivant une étude personnalisée de votre projet professionnel établie après entretien.

#### **Prérequis/Niveau :**

1 an d'expérience dans le métier visé par le diplôme soit 1607 heures.

#### **Modalités de suivi et d'évaluation :**

Elaboration et finalisation du livret 2

Dans le cas d'un titre complet ou partiel, passage de la certification devant le jury.

Possibilités de valider un ou plusieurs blocs de compétences : oui pour certaines certifications

Equivalences, passerelles, débouchés, suites de parcours :se reporter

<https://francevae.fr/> et/ou <https://www.francecompetences.fr/>

Questionnaire de satisfaction en fin d'accompagnement.

#### **Modalités d'organisation et conditions d'accueil :**

Accompagnement individuel présentiel et/ou distanciel

Rendez-vous individuel d'une durée de 2 à 3 heures

Engagé dans le Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées de Nouvelle-Aquitaine, chaque site dispose d'un référent handicap qui accompagne le bénéficiaire tout au long de son parcours en mettant en œuvre les compensations et adaptations nécessaires.

#### **Modalités et délais d'accès :**

Entretien individuel préalable

Constitution du dossier de recevabilité et obtention préalable de l'accord de recevabilité du livret 1

Délais d'accès : Suite à l'accord de recevabilité du livret 1

Plus d'informations sur :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/vae>

<http://www.vae.gouv.fr/la-vae/qu-est-ce-que-la-vae.html>

---

**La Ligue de l'Enseignement Nouvelle-Aquitaine / IRFREP** Site administratif : 33 rue St Denis-86000 POITIERS

OF enregistré sous le numéro 54860088786 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Siret : 32385851400017 – Association Loi 1901(non assujettie T.V.A)



# Transition Professionnelle

## Validation des acquis de l'expérience (VAE)

**Organisme de formation au capital humain !**

---

<https://www.vae.gouv.fr/>

### Moyens pédagogiques :

- Alternance entre temps d'accompagnement collectif et/ou individuel et temps de Travail personnel
- Travail à distance
- Démarche individualisée

**Lieux/Contact :** [contact.formation@irfrep.fr](mailto:contact.formation@irfrep.fr)

#### **IRFREP 16**

Adresse :

23 rue de Paris

**16000 Angoulême**

05 45 38 29 91

#### **IRFREP 17**

Adresse :

2 rue René Cassin

**17100 Saintes**

05 46 97 08 79

Adresse :

70 rue du 18 Juin

**17138 Puilboreau**

#### **IRFREP 79**

Adresse :

52 rue Pied de Fond

**79000 Niort**

05 49 24 76 28

06 79 68 79 23

#### **IRFREP 86**

Adresse :

14 quai du 11 novembre

**86100 Châtelleraut**

05 49 21 06 64

Adresse :

33 rue St Denis

**86000 Poitiers**

05 49 88 88 29

---

**La Ligue de l'Enseignement Nouvelle-Aquitaine / IRFREP Site administratif : 33 rue St Denis-86000 POITIERS**

OF enregistré sous le numéro 54860088786 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Siret : 32385851400017 – Association Loi 1901(non assujettie T.V.A)